

Communiqué de presse : Le PLR empêche une tromperie du Conseil fédéral contre les intérêts de la formation

Berne, le 31 janvier 2012

Communiqué de presse

Le PLR empêche une tromperie du Conseil fédéral contre les intérêts de la formation

Le Conseil fédéral a cherché en douce à pénaliser fiscalement la formation

Le Conseil fédéral a cherché à introduire en douce une nouvelle mesure allant à l'encontre des intérêts de la formation ; les cotisations dépassant 6'000 francs des employeurs pour la formation de leurs employés auraient dû dorénavant compter comme salaire. Les personnes voulant bénéficier d'une formation continue avec le soutien de leur employeur auraient donc été punies fiscalement. Le PLR a contraint le Conseil fédéral à jouer cartes sur table. La proposition du Conseil fédéral contredit les propositions parlementaires et enterre les discussions depuis plusieurs années pour encourager la formation. Le PLR va se battre dès la prochaine séance de la CER du Conseil national pour que cette tromperie soit remplacée par une diminution de la charge fiscale qui pèse sur la formation continue privée. Le PLR s'opposera clairement à une fiscalisation des coûts de formation continue assumés par les entreprises.

Le projet initial du Conseil fédéral visait à élargir les possibilités de déduction fiscale des coûts de formation et de formation continue en lien avec l'entreprise assumés par l'entreprise elle-même, initiative que le PLR soutient pleinement. Il n'a cependant été mentionné nulle part que le Conseil fédéral planifiait de faire passer, sous le prétexte de l'égalité de traitement, une modification du traitement fiscal des coûts de formations financés par les employeurs.

Le PLR va s'opposer avec force à la prochaine séance de la CER du Conseil National cette pénalisation de la formation et de la formation continue par l'impôt. Pour notre économie basée sur le savoir, une formation continue permanente des employés est nécessaire. Il est dans l'intérêt des employeurs et de notre économie de bénéficier d'employés qualifiés qui puissent continuer à se former, améliorer et approfondir leurs connaissances. Il est ainsi nécessaire d'avoir en Suisse un climat favorable à l'effort et à la formation. La nouvelle mesure prévue par le Conseil fédéral est révoltante ; on parle d'un côté d'investir pour encourager l'innovation, de l'autre, on pénalise l'argent investi dans la formation continue des employés. Cette politique est totalement incohérente

Contacts :

1 Jean-René Germanier, conseiller national, 079 628 66 20